

LA DÉMOCRATIE ET L'ESPRIT RÉPUBLICAIN

Célébrer la démocratie...

En 2007, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé le 15 septembre « Journée Internationale de la démocratie ». Madagascar a célébré pour la première fois cette journée, et cela par le biais de deux manifestations auxquelles le SeFaFi a été invité :

- l'une au Palais du Sénat, organisée par l'Assemblée Nationale et le Sénat sur le thème : « Le Parlement, institution-clé de la démocratie » ;
- l'autre au Motel de Tana, organisée par un parti d'opposition, le Leader Fanilo.

La tenue simultanée de ces deux manifestations a permis de présenter une image de pluralisme, qui est l'un des fondements de la démocratie.

Au Palais du Sénat, après la lecture du texte intégral de la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée en 1997 par l'Union Interparlementaire (qui compte 150 Parlements nationaux et 8 associations parlementaires régionales), un exposé de M. Noël Rakotondramboa, Premier Vice Président du Sénat, a rappelé :

- que la démocratie est à la fois un idéal et un ensemble d'institutions et de pratiques ;
- que si la démocratie en tant qu'idéal et ensemble d'institutions et d'usages politiques s'est imposée dans la plupart des pays, ces dernières années sont également marquées par le désenchantement des citoyens devant les résultats de la démocratie dans la pratique, c'est ce qu'on appelle le paradoxe démocratique.

Et le conférencier de conclure : Un Parlement ne garantit pas la démocratie, mais il ne peut y avoir de démocratie sans Parlement.

Au Motel de Tana, ont été évoqués les premiers pas de la démocratie à Madagascar, notamment à travers l'évolution de la presse malgache – et donc de la liberté d'expression – depuis les premières années de l'indépendance. Le professeur Lucille Rabearimanana a souligné que, même si la censure n'est plus qu'un souvenir et que les conditions d'exercice du métier de journaliste ont été nettement améliorées, le combat pour la liberté d'expression n'est pas terminé et qu'il est plus que d'actualité aujourd'hui. Les intervenants du SeFaFi ont pour leur part tenu à évoquer les éléments-clés de la démocratie : élections, séparation des pouvoirs, Etat de droit, respect des droits et libertés fondamentaux des personnes, etc. Ils ont aussi donné un nouvel éclairage au débat en analysant les réactions des jeunes face à la démocratie. Il en est ressorti que les jeunes ne croient plus en la Démocratie – vu les dissensions, les tensions et les magouilles politiques qui ruinent le pays. Il appartient pourtant aux partis politiques de leur donner un nouvel aperçu de la démocratie, et de les responsabiliser en les incorporant dans leurs structures.

Lors de son discours à la dernière Assemblée générale des Nations unies à New York, le 23 septembre dernier, le président Marc Ravalomanana a publiquement fait profession de foi en faveur de la consolidation de la démocratie à Madagascar. « De notre côté, nous sommes déterminés à assumer nos responsabilités : établir la confiance avec nos partenaires, renforcer nos capacités, promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, prendre en main l'avenir de notre pays », a-t-il affirmé. Tout le monde attend maintenant qu'il passe de la parole aux actes.

Des avancées, des reculs, des questions

Si Madagascar s'est engagé sur la voie de la démocratie en 1991/1992, dix sept ans après, force est de constater qu'il y a un décalage entre la théorie, inscrite dans la Constitution de la Troisième République, et la pratique.

Après le régime autocratique de la Deuxième République, les rédacteurs de la Constitution de la Troisième République ont voulu mettre en place un véritable régime démocratique. D'où le choix d'un régime parlementaire dans la version initiale de la Constitution de 1992. Les révisions constitutionnelles de 1995, 1998 et 2007 se sont traduites par un déséquilibre progressif du pouvoir en faveur du président de la République et au détriment du Parlement. De fait, entre 1992 et aujourd'hui, Madagascar est passé d'un régime parlementaire, démocratique par définition, à un régime présidentieliste, une dénaturation du régime démocratique.

Le régime politique malgache actuel, comme les régimes présidentielistes africains, se caractérise par la position renforcée du chef de l'Etat et par la subordination de fait des autres organes. L'équilibre des pouvoirs, pourtant à la base d'un véritable régime démocratique, n'est plus respecté. Cette altération du système démocratique a été renforcée par la position ultra dominante des partis au pouvoir. Ce fut le cas de l'AREMA en 1998. C'est le cas du TIM depuis 2002 jusqu'à aujourd'hui.

Une vraie démocratie est fondée sur un certain nombre de procédés de démocratie. Le premier d'entre eux est constitué par des élections libres assurant un choix authentique. Les dernières élections qui se sont déroulées à Madagascar remplissent-elles vraiment ce critère ? En toute honnêteté, il est difficile de répondre par l'affirmative. La contestation des résultats des élections est monnaie courante et a atteint son paroxysme lors des dernières élections communales. Le fait que le Conseil d'Etat, qui a restauré l'image d'un vrai juge électoral, ait annulé les résultats d'un nombre non négligeable de circonscriptions montre que des irrégularités graves ont été commises et que la sincérité du vote n'a pas été respectée. Aucune conséquence n'en a été tirée, ni sur le plan judiciaire ni sur le plan institutionnel.

Le record national d'abstention lors des dernières élections législatives est une véritable sonnette d'alarme pour la démocratie. Manifestement, les Malgaches ne font plus confiance aux élections, qui constituent pourtant le « b a ba » de la démocratie. Les députés actuels peuvent-ils affirmer, en leur âme et conscience, qu'ils sont véritablement les représentants de la Nation ?

L'un des fondements de la démocratie est la libre expression des opinions. Où en est-on actuellement à Madagascar ? Faute de représentativité de l'opposition à l'Assemblée nationale et au Sénat, le Parlement ne joue plus son rôle de forum, où devrait avoir lieu un vrai débat démocratique qui prenne l'opinion publique à témoin ; et les partis politiques ne remplissent plus leur fonction tribunitienne, qui consiste à exprimer les attentes et les déceptions du peuple. Il en est de même pour la radio et la télévision nationales, qui ont abandonné depuis 1998 leur statut de service public. Le pluralisme des idées et le débat démocratique ont déserté les médias publics depuis dix ans. A cela s'ajoutent les restrictions excessives à la liberté de réunion. Contrairement à la pratique républicaine, dans ce domaine, l'interdiction est devenue le principe et la liberté l'exception.

Le projet de Code de la communication, dont la première mouture a été élaborée en 1998, n'a toujours pas été déposé et discuté au Parlement. Les gouvernements successifs depuis dix ans ont fait preuve de réticence pour adopter une législation libérale, digne d'une véritable société démocratique. Le projet officiel de faire adopter une loi sur les Sociétés de la communication, sous le couvert d'un changement de vocabulaire, semble vouloir occulter le problème de fond de la liberté des médias.

L'esprit républicain est celui qui s'efforce, patiemment et obstinément, à réduire le décalage entre la théorie inscrite dans la Constitution et la législation, et la pratique de ceux qui ont la responsabilité d'écrire la loi, de la faire exécuter et de juger en son nom. Une œuvre de longue haleine, à laquelle le SeFaFi souhaite voir s'associer tous les citoyens et la société civile dans son ensemble.

Antananarivo, 17 octobre 2008.